



Mise à jour : 27 février 2014

## Aides financières du Conseil Général de l'Isère

### Programme « sortir du mal logement en Isère »

Dans le cadre du plan climat énergie départemental et du plan d'aide au logement des personnes défavorisées en Isère, le Conseil Général de l'Isère a développé des aides aux travaux visant à lutter contre la précarité énergétique. Cette aide est allouée uniquement en complément d'aides versées par l'ANAH, dans le cadre du dispositif commun appelé « Sortir du mal logement en Isère ».

#### Cibles :

- **Propriétaires bailleurs privés** s'engageant à louer à titre de résidence principale une maison individuelle ou un appartement à des personnes à faibles revenus en mettant en place un loyer conventionné social ou très social avec l'ANAH.
- **Propriétaires occupants** aux ressources inférieures au plafond modeste de l'ANAH (résidence principale en maison individuelle ou jumelée, immeuble en copropriété de maximum 6 logements). Pour rappel voici les niveaux des plafonds de ressources de l'ANAH :

Nombres de personnes composant le ménage	Plafond de ressources maximum	
	Ménage très modeste	Ménage modeste
1	14 245 €	18 262 €
2	20 833 €	26 708 €
3	25 056 €	32 119 €
4	29 271 €	37 525 €
5	33 504 €	42 952 €
Par personne en plus	+ 4 222 €	+ 5 410 €

Le montant des ressources à prendre en compte est la somme des revenus fiscaux de référence de l'année N-2 de toutes les personnes qui occupent le logement. Toutefois, dans le cas d'une baisse de revenu, il est possible de prendre en compte les ressources de l'année N-1 si l'avis d'imposition est disponible.



## Travaux éligibles et aides associées :

<b>Cible : propriétaires occupants très modestes</b>	
<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant forfaitaire</b>
Isolation d'une toiture en combles perdus (R ≥ 7,5 m².K/W, soit environ 28 cm d'isolant végétal ou minéral)	725 €
Isolation d'une toiture sous rampant (R ≥ 7,5 m².K/W, soit environ 28 cm d'isolant végétal ou minéral)	1 400 €
Isolation des murs par l'intérieur (R ≥ 4 m².K/W, soit environ 16 cm d'isolant végétal ou minéral)	2 800 €
Isolation des murs par l'extérieur (R ≥ 4 m².K/W, soit environ 16 cm d'isolant végétal ou minéral)	5 500 €

<b>Cible : propriétaires occupants « modestes » et les propriétaires bailleurs privés qui s'engagent à louer à des personnes à faibles revenus</b>		
<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant de l'aide de base</b>	<b>Plafonds de l'aide si une collectivité co-finance le projet (Habiter Mieux)</b>
Isolation d'une toiture en combles perdus (R ≥ 7,5 m².K/W, soit environ 28 cm d'isolant végétal ou minéral)	425 €	725 €
Isolation d'une toiture sous rampant (R ≥ 7,5 m².K/W, soit environ 28 cm d'isolant végétal ou minéral)	900 €	1 400 €
Isolation des murs par l'intérieur (R ≥ 4 m².K/W, soit environ 16 cm d'isolant végétal ou minéral)	2 000 €	2 800 €
Isolation des murs par l'extérieur (R ≥ 4 m².K/W, soit environ 16 cm d'isolant végétal ou minéral)	4 000 €	5 500 €

Les aides aux travaux d'isolation sont valables uniquement pour les habitations achevées depuis plus de 2 ans.

Le particulier s'engage, en échange, à reverser les Certificats d'Économie d'Énergie au Conseil Général de l'Isère.

Les travaux doivent être réalisés par un professionnel sauf **l'isolation des combles qui peut être autoréalisée**.

Les aides du Conseil Général de l'Isère sont complémentaires de celles de l'ANAH ou du dispositif « Habiter mieux ». Elles sont également **cumulables avec les aides du type crédit d'impôt ou celles des collectivités locales**.

Si vous entrez dans les conditions de ressources indiquées pour accéder aux aides, vous pouvez prendre contact avec un opérateur du programme « sortir du mal logement en Isère » au n° vert 0 800 300 163.

**Vous pouvez aussi consulter le site de l'AGEDEN, l'Espace Info->Energie de l'Isère, hors agglomération grenobloise :**

[www.ageden.org](http://www.ageden.org)

**Vous pouvez également nous joindre par téléphone au 04 76 23 53 50**